



Courrier discriminatoire sur trésorerie

Par **gardois**, le **03/11/2011** à **12:03**

Bonjour, suite à des fausses informations données à l'ancien trésorier d'une association, lui disant que la trésorière actuelle aurait dit avoir eu 8,93€, ce qu'elle a démenti, puisqu'elle a toujours reconnue avoir eu 892,43€ en espèce, confirmé par un document signé par les 2 parties.

l'ancien trésorier a adressé à la présidente un courrier mentionnant **"ou est passé tout cet argent pour que la trésorière puisse dire qu'il n'y avait que 8,93€ lors de mon départ"**

puis-je poursuivre cette personne pour propos diffamatoires, harcèlement moral et atteinte à mon honnêteté?.

il faut savoir que la présidente actuelle par des menaces qu'il fera lors de l'assemblée générale en janvier, prend pour argent comptant les propos de l'ancien trésorier et de son épouse, actuelle secrétaire de l'association, la présidente ne peut-elle pas être reconnue comme complice des accusations de l'ancien trésorier et de la secrétaire.

salutations